

## Programme local de l'habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2010-2015 de Grand Poitiers a été prolongé jusqu'en 2018. Un nouveau Programme Local de l'Habitat 2019-2024, couvrant l'intégralité des 40 communes qui composent la Communauté urbaine est en cours d'élaboration.





Lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2019, Grand Poitiers Communauté urbaine a arrêté son projet de Programme local de l'habitat (PLH) 2019-2024. Ce document vise à répondre à la fois à une obligation légale et à la volonté de la collectivité d'établir une stratégie commune et concertée en matière d'habitat à l'échelle de son territoire.

La démarche d'élaboration du PLH s'est déroulée de juillet 2017 à mars 2019, pilotée et animée par Grand Poitiers Communauté urbaine, avec l'implication régulière :

- des 40 communes de la Communauté urbaine,
- des services de l'Etat,
- de nombreux partenaires (notamment les bailleurs sociaux, Action Logement, la Région, le Département, les associations œuvrant dans le domaine du logement, des promoteurs privés, etc.).

Une phase de diagnostic a permis d'identifier des enjeux, sur lesquels se sont basées les orientations, elles-mêmes déclinées par la suite en programme d'actions comprenant un volet thématique et un volet territorial.

Le PLH propose quatre orientations :

- D'être chef de file en matière de politique de l'habitat sur des objectifs partagés avec les communes et s'appuyant sur des partenariats forts (avec l'Etat, les bailleurs sociaux et les autres partenaires régionaux et locaux...) permettant la co-construction des décisions et des dispositifs
- De renforcer son caractère attractif et accueillant au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, par le renforcement de ses spécificités : agglomération à taille humaine, dynamique, accessible, au cadre de vie agréable, proche de la nature, ville universitaire importante...
- De promouvoir un urbanisme des arts de vivre au sein de son territoire dans sa diversité humaine, sociale et géographique (art de vivre ensemble, respect et mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, recherche de la qualité, etc.) via :
  - L'adaptation des objectifs à chaque contexte pour un territoire fort des particularités des situations et jouant sur les complémentarités
  - La recherche d'un positionnement du parc public, complémentaire à celui du parc privé et permettant à chaque ménage de choisir son lieu de vie
  - La mise en œuvre d'une politique de peuplement contribuant à l'objectif général de mixité sociale.
- D'encourager fortement l'expérimentation et l'innovation pour répondre aux enjeux de transition énergétique, de transition numérique et pour inventer l'habitat de demain.

Les orientations du PLH se basent sur un scénario de développement démographique à l'échelle des 40 communes de Grand Poitiers de +0,6% par an sur la période 2019-2024. Il implique la production de 1 000 nouveaux logements par an dont 220 logements locatifs sociaux.

Pour atteindre ces objectifs, le PLH définit **un programme de 18 actions thématiques**. En outre, il comprend une fiche par commune déclinant les objectifs et actions à mettre en œuvre à l'échelle communale.

Le PLH 2019-2024 devrait être adopté définitivement lors du Conseil Communautaire de décembre 2019, après que les communes et l'Etat aient donné leur avis sur le projet.

**GRAND POITIERS**

Place du Maréchal Leclerc  
CS 10569  
86021 Poitiers Cedex

**HORAIRE :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du